

Carouge sous l'angle de l'histoire et de la prospective

Autor(en): **Beerli, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **60 (1965)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173927>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carouge sous l'angle de l'histoire et de la prospective

Peut-être vivons-nous en ce moment les années les plus critiques du développement technique de l'Europe, une phase entièrement nouvelle de la révolution industrielle, caractérisée par l'accélération de tous les phénomènes économiques et sociaux, par une mécanisation et un effort d'équipement inouïs, et surtout par des conflits permanents entre des cadres anciens, encore rigides, et une civilisation nouvelle installée dans le mouvement même, appelée à répondre par une prospective, dont les méthodes restent à élaborer, aux questions primordiales actuellement pour ainsi dire insolubles du développement démographique, de l'expansion urbaine, du trafic, de la dégradation du milieu naturel, biologique de l'espèce humaine.

Selon certains économistes optimistes tels que Fourastié, une stabilisation succédera un jour à la fièvre actuelle. Dans le domaine culturel, il s'agirait donc, pour nos générations, de sauver au milieu des processus destructeurs actuellement en cours, certaines valeurs humaines, certains biens culturels, pour un avenir qui verra leur éclatante réhabilitation.

Même si nous sommes obsédés par l'aspect dramatique de notre temps deshumanisé, même si nous sommes découragés par l'indifférence de la population et des milieux responsables, notre devoir le plus élémentaire d'intellectuels est de situer cette crise dans la perspective de l'histoire, de spéculer sur l'évolution, et de faire confiance à un avenir au sujet duquel, en toute honnêteté, nous ne pouvons qu'avouer notre profonde incertitude.

Davantage encore que les monuments isolés, ce sont les ensembles historiques qui sont aujourd'hui menacés. Le II^e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, réuni à Venise en mai 1964, a reconnu (parmi ses conclusions principales) l'urgence des mesures de protection des ensembles urbains, l'absolue nécessité de fonder tout effort de conservation sur une étude scientifique, systématique, de tous les aspects du problème – selon des critères universellement admissibles, à établir par une conférence internationale, prévue par le Conseil de l'Europe – enfin, le besoin de donner à de telles enquêtes une large diffusion de manière à convaincre les citoyens eux-mêmes de l'ampleur de la menace, et de l'importance des valeurs culturelles en jeu.

Dans cette perspective, le problème de Carouge s'éclaire. Sur beaucoup de points, il est absolument parallèle au problème des cités historiques dans l'ensemble de l'Europe, et au problème des quartiers anciens du programme de la loi française (dite loi Malraux) de 1962. Sur d'autres points, il exige un examen particulier, parce que ses données historiques et sociales sont absolument originales.

Tentons de résumer, sous forme d'un simple memento, quelques-uns des angles sous lesquels il conviendrait sans doute d'aborder la question de la revitalisation de Carouge (question inséparable de celle de sa conservation):

Carouge bénéficie d'une protection légale, étendue en principe à toute la zone historique. En fait, la vieille cité sarde nous montre bien l'inefficacité des mesures de protection purement « négatives »; dans le stade actuel, elle nous offre un navrant spectacle d'effritement du noyau traditionnel, de décisions incohérentes ou contradictoires, d'hésitations dans le choix des moyens de sauvegarde, d'incertitudes quant au but même d'une semblable opération.

Une bonne solution ne pourra naître que d'une dialectique du passé de Carouge, enfin mis en lumière, et d'une large planification d'avenir.

Page 21: Fontaine due à Blavignac (1867), place d'Arve. Actuellement située rue Jacques-Dalphin, derrière le temple.



*Marché, à la place du
Marché, sous le mail
planté en 1808.*



*Marché au bétail, sur la
même place.*



*Fanfare municipale.
Extrémité de la rue
Ancienne, côté Rondeau.
Maisons de 1778 et 1783.
Fontaine de Blavignac.*



*« Promotions » des écoles;
entrée de la rue Ancienne,
vue du Rondeau.
L'immeuble de gauche,
à façade courbe (1782)
formait la tête de la com-
position dans le 4me plan,
celui de Robilant.*



*Pierre tombale, cimetière
israélite. En août 1787, les
Juifs obtiennent le droit
d'habiter Carouge. On en
comptait une quarantaine
à la Révolution.*

Il convient d'écarter d'emblée certaines méthodes, depuis longtemps condamnées par de hautes autorités internationales, dans le domaine de la rénovation urbaine. C'est ainsi que le *pastiche* est interdit à un architecte digne de ce nom, dans une époque créatrice. Or, nous vivons une époque créatrice. La restitution de Varsovie est l'exception qui confirme la règle. Les Allemands avaient détruit un cadre cher au peuple polonais – mais ce sont les Carougeois qui détruisent Carouge –.

Mais rappelons aussi que toute rupture d'un ensemble, toute mesure partielle de restauration est à éviter. Le voisinage immédiat de l'ancien et du moderne est toujours dangereux. L'exemple de la façade de verre d'une



« Les Promenades ». Le long du canal récemment supprimé qui servait d'enceinte à Carouge du côté de l'ouest et du nord, on planta des peupliers en 1784. Ils furent abattus sous l'Empire, lors d'un hiver rigoureux. Les remplacèrent deux rangs de platanes et de marronniers qui, superbes, subsistent.

banque sur la place de la Collégiale de Bellinzzone (encadrée de maisons patriciennes baroques) nous incite à la prudence.

D'autre part, du fait de la faible valeur intrinsèque de chaque élément isolé, *Carouge ne serait jamais une ville musée* (même si elle le désirait soudain). Elle est condamnée à chercher une solution moderne de vitalisation.

Aujourd'hui, Carouge constitue donc un cas « *tout ou rien* », et exige une décision radicale. – Ou bien *tout* ce qui reste est préservé intégralement, et une vocation nouvelle peut être envisagée, qui s'annonce prodigieuse – ou bien, l'on verra la détérioration rapide du cadre ancien, c'est-à-dire la ruine de tout plan d'avenir intéressant, même du point de vue économique.

Il convient, avant toute chose, d'étudier les plans successifs qui nous expliquent la naissance de Carouge, sa vocation première, son originalité dans l'Europe du XVIII^e siècle, sa situation dans l'histoire de l'urbanisme, la modernité des solutions adoptées.

C'est cette recherche que M. André Corboz est en train d'achever et dont il nous communique, dans les pages qui précèdent, les principaux résultats.

A cette première tâche devrait s'ajouter une seconde: une étude analytique de l'architecture civile de Carouge, en utilisant les relevés déjà existants. Nous avons dans notre ville une Ecole d'Architecture. On tend à l'oublier. Il y aurait là un fructueux travail d'équipe à entreprendre, sous l'impulsion de certains aînés (tels que Jean Iten, à qui nous devons l'analyse d'un îlot de Carouge en vue d'un plan de transformation).

Parallèlement, une étude historique du passé récent de Carouge (portant sur le dernier demi-siècle par exemple) et une enquête économique et sociale poussée sur les dix dernières années donneraient une base suffisamment objective à un plan de zones intelligent, évitant des heurts, des ruptures de tradition, des créations arbitraires. Certaines tendances actuelles, certaine localisation des métiers persisteront. La variété devrait demeurer: échanges, artisanat, culture, loisirs, gastronomie et une gamme suffisante de niveaux sociaux dans les logements. A cet égard, l'exemple à ne pas suivre serait celui de la Haute-Ville à Genève, envahie par les antiquaires et multipliant les studios à loyer astronomique et à population essentiellement instable.

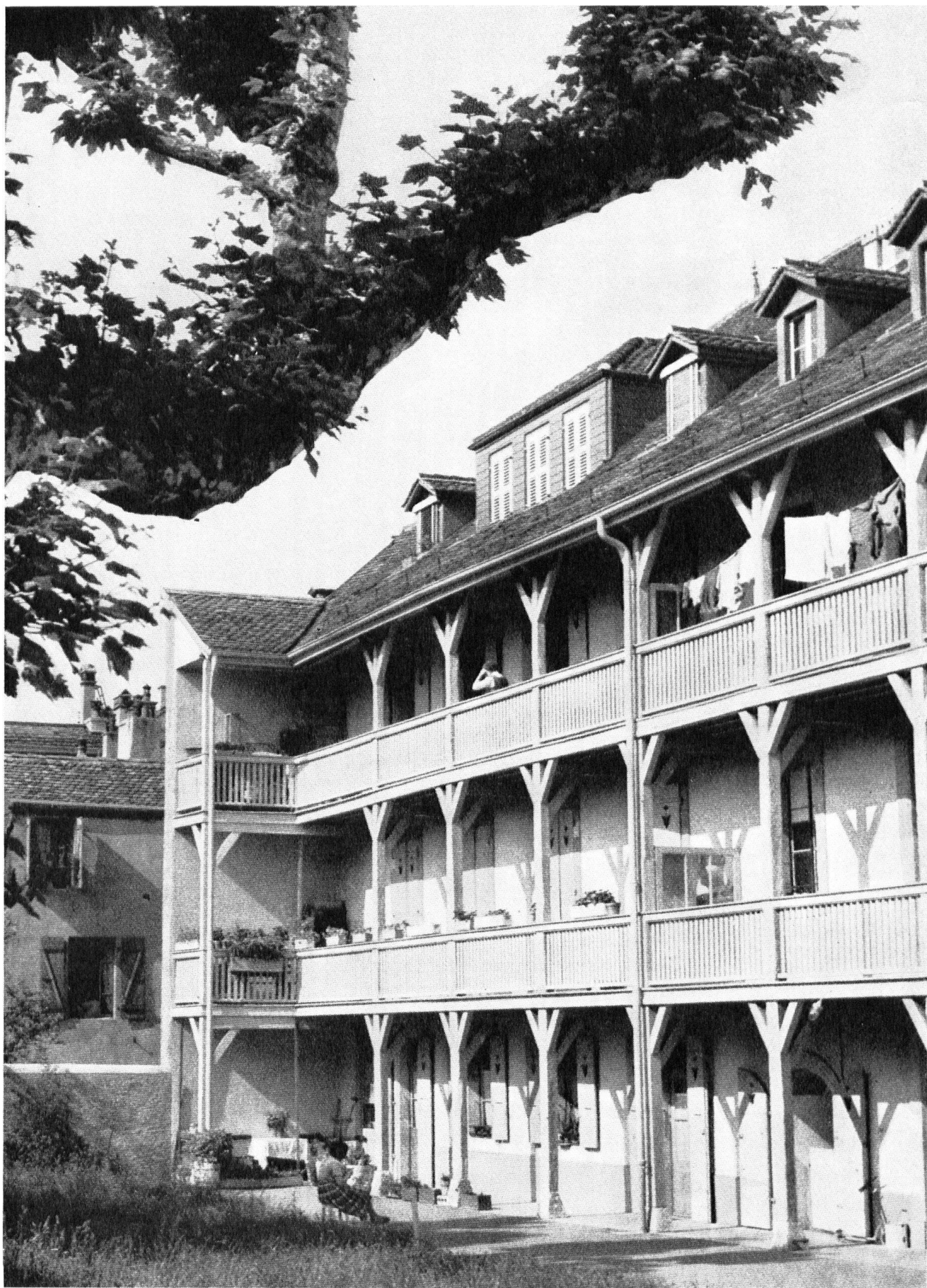
Le caractère même des îlots du Vieux-Carouge contient des promesses d'avenir et suggère diverses possibilités: que de ressources dans ces amples cours!

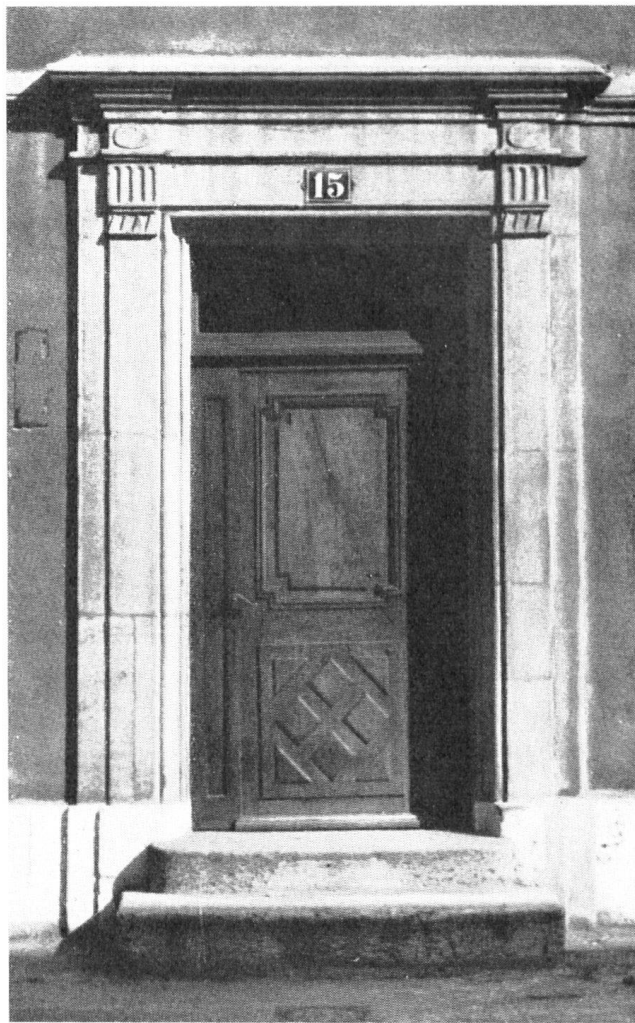
Les unes pourraient être mises en valeur en vue de spectacles en plein air, de restaurants, dansants ou non, d'expositions de sculpture etc., les autres au contraire verraient croître de jour en jour le prix de leur tranquillité et de leur verdure, à mesure qu'une activité plus intense animerait les rues. « L'expression « sur cour » change de sens, elle devient flatteuse, exprimant le silence et la verdure » au milieu des cités bruyantes, en marge des rues infestées de vapeurs d'essence. (P. George, Précis de Géographie urbaine, 1961.)

Il faut, naturellement, songer à la circulation. L'on est pris de vertige à la lecture d'un document tel que l'enquête collective *Traffic in Towns*, dite « Rapport Buchanan ». La courbe de l'accroissement du trafic à prévoir en Grande-Bretagne est significative: son ascension, étourdissante depuis 1950, ne subira un fléchissement qu'aux approches de l'an 1980. Ce flot de véhicules ne sera maîtrisé qu'à la longue, par des voies de contournement, free-ways, routes-express, tunnels et tranchées. L'étude magistrale du cas de Norwich, par Buchanan, illustre bien le drame des cités historiques. La situation s'aggraverait tant que l'on n'aura pas isolé sévèrement la circulation de transit, le trafic motorisé local, et la circulation des piétons. Comme le remarquent les auteurs du Rapport Buchanan, une seule ville historique d'Europe assure actuellement la sécurité totale à ses piétons: c'est Venise, où le trafic – par eau – est totalement indépendant des itinéraires pour piétons, les passants étant ainsi à même d'apprécier pleinement les espaces créés par les architectes du passé.

L'énorme atout de Carouge sera la proximité de vastes parcs périphériques, le centre étant prêt à une formule d'avenir « le centre de commerce de détail pour piétons » réparti en deux places ombragées, idéales. Une construction tant soit peu planifiée des alentours aboutira à une densité consi-

Page 27: Cour de la maison du comte de Veyrier (1782). Conçu par un architecte de Turin dont le nom ne nous est malheureusement pas connu, ce bâtiment n'a jamais été un hôtel particulier, mais une maison de rapport. Il abrita même le Comptoir royal d'horlogerie et la synagogue. Une récente rénovation a sacrifié de très beaux stucs de Mazzone.





A gauche: Maison Chanal (angle rue Vautier et route de Veyrier, 1780–81). – A droite: Rue Jacques-Dalphin, porte de Mazzone; immeuble de Giardino construit entre 1785 et 1792. Les portes et les angles des bâtiments sont les seuls éléments architectoniques extérieurs où, à Carouge, se manifeste une recherche décorative.

dérable sur l'ensemble de la zone carougeoise; d'où, par la force des choses, une vie d'une intensité croissante du « centre monumental-commercial » (multipliant les contacts humains, par opposition aux centres d'achats et aux « drive-in » qui trouveront place dans la périphérie).

Bien entendu, rien ne se fera sans l'initiative des citoyens de la petite ville « sabaudienne », menacée de devenir soit un faubourg disparate sans caractère, soit un décor artificiel, par rénovation arbitraire – deux manières de trahir le passé et d'hypothéquer l'avenir.

En conclusion:

Il apparaît clairement que les Carougeois ne se « sauveront » qu'eux-mêmes, une fois qu'ils auront pris conscience de la valeur de leur patrimoine culturel et de l'urgence de mesures collectives efficaces.

Les temps changent. Après avoir piétiné sans avoir « profité de la haute conjoncture » (selon les termes d'une déclaration de l'Association des Intérêts de Carouge), les Carougeois auront leur revanche sous peu, s'ils savent voir assez loin.

André Beerli